

## INSPECTEUR AUX REVUES SOUS LE 1<sup>ER</sup> EMPIRE

Aujourd'hui, nous profitons de la vente sur Ebay d'une belle lettre pour évoquer un grade peu connu de l'armée impériale, celui d'inspecteur aux revues.

Le corps des inspecteurs aux revues a eu une durée de vie assez courte. En effet, créé par Napoléon alors qu'il était 1<sup>er</sup> Consul en 1800, lors de la séparation du contrôle de l'administration militaire, à la Restauration, il est remplacé par l'intendance aux armées.

Napoléon a souhaité la création de ce corps car, les différents gouvernements ont toujours rencontré bien des soucis sur la question des effectifs militaires. Ainsi, les chefs de différents corps gonflaient les effectifs dont ils disposaient réellement et s'enrichissaient en gardant pour eux-mêmes les soldes indûment perçues !

Le rôle des inspecteurs aux revues, en charge donc de l'intendance, est de contrôler les effectifs, la solde et l'administration des troupes. Il est surnommé « *le gardien des trésors de l'armée* ». Ce corps de haute valeur est directement rattaché au ministre de la Guerre. Il est commandé par l'inspecteur général aux revues. Le corps comporte trois grades : l'inspecteur aux revues en chef, qui a rang de général de division, l'inspecteur aux revues, qui a rang de général de brigade et le sous-inspecteur aux revues qui a rang d'adjudant-général.

L'uniforme des inspecteurs aux revues est défini par l'arrêté du 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800) qui précise : « *Habit de drap écarlate, collet et parements de drap bleu national, veste et culotte blanche, bouton de cuivre doré, semblable à celui de l'état-major (...)* ». Il est complété par l'arrêté du 27 messidor an VIII : « *Les inspecteurs aux revues (...) pourront aussi, lorsqu'ils ne seront pas de service, porter, comme petit uniforme, un frac bleu national* ». En 1804, l'écarlate de l'uniforme est remplacé par un bleu plus modeste, légèrement plus clair que celui des généraux.



Boutons d'inspecteur aux revues, modèle 1800-1803 et 1803-1815.



Chirurgien en chef et Inspecteur aux revues.

**GARDE IMPÉRIALE.**

Ici, notre inspecteur aux revues porte l'uniforme de service postérieur à 1804, collection particulière.

Voyons maintenant la lettre qui a attiré notre attention. Elle est écrite par le baron Antoine Denniée, inspecteur en chef aux revues, le 29 brumaire an XIV, soit le 20 novembre 1805. Cet homme, qui, comme on l'a vu plus haut, a rang de général de division, est alors officier de la Légion d'honneur qui lui a été attribuée le 27 nivôse an XIII, soit le 17 janvier 1805.

Division.

Bureau  
D'inspection Générale

Nota. Les réponses doivent  
indiquer le Bureau d'où les  
Lettres sont parties, et être  
directement adressées au Mi-  
nistre.

Paris, le 29. Brumaire an 14.

L'Inspecteur - en - chef aux Revues,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Secrétaire général du Ministère de la Guerre.  
à Monsieur Sames, Employé  
auxiliaire à la 4<sup>e</sup> Division.

Sur le compte avantageux qui a été rendu  
à Son Excellence de votre zèle et de vos  
taux, je vous prie, Monsieur, que  
je vous ai nommé, provisoirement, Employé  
titulaire au Bureau d'inspection  
où la mort de M. Viltainot, fait vacquer  
un emploi de ce grade.  
Son appointement demeure fixé à  
vingt huit cents francs.

Je vous salue  
Denniée

Lettre de l'inspecteur-en-chef aux revues Antoine Denniée. Photographie Ebay.

Il était d'ailleurs chevalier de la Légion d'honneur depuis le 5 germinal an XII (26 mars 1804).

Dans ce courrier, il annonce à monsieur Basses que, au vu de son zèle et de sa valeur, il est nommé provisoirement employé titulaire, gardant ses appointements d'employé auxiliaire ! L'augmentation suivra....

**Sources bibliographiques :** Dictionnaire Napoléon, Edition Fayard, article de François Monnier sur les Inspecteurs aux revues.

Pierre MIGLIORINI, FINS

Membre d'honneur de la SNI.